

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions.

---

BULLETIN DES COMMISSIONS

---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant, rappelant les termes du communiqué publié à l'issue de la Conférence des Six à Bruxelles, a insisté sur l'accueil qui a été fait au projet de l'Euratom.

D'une part, certains pays, tels que les Pays-Bas ou la Belgique, restent partisans d'une formule supra-nationale de coopération européenne en matière atomique, d'autre part, une réserve

paraît s'imposer dans d'autres pays qui attendent le développement de l'exploitation des matières fissiles avant d'accepter des engagements définitifs pour l'application de l'énergie nucléaire.

Le président, analysant ensuite les termes de la déclaration du Ministère soviétique des Affaires étrangères, parue le 14 février, a fait ressortir l'intention du Kremlin d'impliquer la France dans une politique du Proche-Orient qui a déjà appelé des réserves de sa part.

La déclaration tripartite de 1950 ne concernait que le respect de l'ordre et le maintien de la paix et elle n'est jamais sortie de l'orbite de l'Organisation des Nations Unies.

Quant au Pacte de Bagdad, la France a déjà fait ses plus expresses réserves à son sujet et l'expérience a consacré la justesse de ses vues en ménageant l'indépendance et la susceptibilité des Etats arabes.

M. Michel Debré a alors présenté une communication à la commission sur les droits civiques et politiques des Français en Tunisie et au Maroc.

Ses observations ont donné lieu à un débat contradictoire auquel ont participé MM. Gabriel Puaux, le Général Béthouart, Philippe d'Argenlieu, Léonetti, Léo Hamon, Marius Moutet et Ernest Pezet.

Comme sanction de ces observations, M. Marcel Plaisant a proposé à la commission la motion suivante, qui a été adoptée :

La commission des affaires étrangères appelle expressément l'attention du Gouvernement, tandis qu'est annoncée la réouverture de négociations franco-tunisiennes, sur l'obligation de donner efficacité à l'article 6 de la Convention générale, et notamment de mettre à l'étude le principe et les modalités de l'accès des nationaux de chaque pays aux possibilités d'établissement ainsi qu'à l'exercice des droits civiques dans l'autre pays. »

En ce qui concerne le Maroc, le président a reçu mandat de la commission de transmettre au Ministre des Affaires étrangères quelques-unes des questions essentielles qui doivent être mises à l'ordre du jour des négociations franco-marocaines.

## AGRICULTURE

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. Brettes, vice-président.* — A la suite de la démission de M. Dulin, nommé Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, la commission a procédé à la désignation de son président. Après un vote à bulletins secrets, M. Restat a été, au premier tour, élu président par 16 voix contre 14 à M. Houdet.

*Présidence de M. Restat, président.* — Après que le président eut remercié ses collègues pour la confiance qu'ils venaient de lui témoigner, la commission a désigné les rapporteurs des propositions de résolution :

— (n° 235, session 1955-1956) de M. Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit spécial suffisant pour permettre l'indemnisation des exploitants agricoles dont les récoltes ont été anéanties en totalité ou en partie par les gelées exceptionnelles et les chutes de neige des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février 1956 ;

— (n° 242, session 1955-1956) de M. Soldani, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour permettre l'indemnisation des exploitants agricoles du Var et des Bouches-du-Rhône dont les récoltes ont été anéanties en totalité ou en partie par les gelées exceptionnelles et les chutes de neige des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février 1956 ;

— (n° 245, session 1955-1956) de M. Léon David, tendant à inviter le Gouvernement à verser des indemnités compensatrices pour pertes de récoltes dues aux grands froids de février dans le département des Bouches-du-Rhône ;

— (n° 251, session 1955-1956) de M. Marignan, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates afin que puissent être indemnisés les exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées brutales du début de février 1956.

A la suite d'une discussion portant sur l'ensemble des problèmes concernant les calamités agricoles, il a été décidé :

1° De préparer un rapport sur toutes les propositions de résolution en instance devant la commission et concernant l'indemni-

sation des victimes des calamités atmosphériques. Deux rapporteurs ont été chargés de ce travail, M. de Raincourt devant plus spécialement traiter des céréales et M. Brettes des autres productions agricoles ;

2° De demander une audience au Secrétaire d'Etat à l'Agriculture afin d'attirer son attention sur la nécessité de prévoir de toute urgence la mise en œuvre de mesures propres à remédier aux dégâts provoqués par le gel, les inondations et les tempêtes, notamment par :

— le dégagement de crédits de prêts en faveur des victimes des calamités ;

— le relèvement de 40 à 100 millions des crédits mis à la disposition du Fonds spécial de garantie institué par l'article 4 de la loi du 8 août 1950 ;

— l'importation de blés de semence.

La commission a, ensuite, procédé à la désignation d'un membre du Comité consultatif pour la gestion du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (décrets n° 54-982 du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et du 22 octobre 1955). Deux candidats, MM. de Raincourt et de Bardonnèche étaient en présence ; un vote à bulletins secrets donna le résultat suivant :

— votants : 29 ;

— bulletin blanc : 1 ;

— majorité absolue : 15.

Ont obtenu :

M. de Bardonnèche : 14 voix ;

M. de Raincourt : 14.

Le président a alors présenté la proposition suivante qui fut agréée à l'unanimité : M. de Bardonnèche siégera au sein du Comité en 1956 et cèdera sa place, en 1957, à M. de Raincourt.

L'ordre du jour comportait, ensuite, l'examen en 2<sup>e</sup> lecture des rapports de M. Naveau sur les propositions de loi :

— (n° 184, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux conditions de restitution aux agriculteurs expropriés des terrains militaires désaffectés ;

— (n° 185, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 840 du Code rural, relatif aux motifs de non-renouvellement des baux ruraux ;

et, en 1<sup>re</sup> lecture, du rapport de M. Primet, sur la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 795 du Code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux.

Alors que le premier texte fut, sans discussion, adopté dans la rédaction de l'Assemblée Nationale, les deux autres textes provoquèrent des divergences portant tant sur le fond que sur la forme.

Ne pouvant parvenir à établir une rédaction susceptible d'être adoptée, la commission a renvoyé ces deux affaires à une sous-commission de sept membres qui devra présenter ses conclusions au cours de la prochaine réunion.

M. Houdet, rapporteur de la proposition de loi (n° 133, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant création d'attachés agricoles, a présenté son rapport tendant, d'une part à porter de cinq à dix le nombre d'attachés agricoles susceptibles d'être recrutés et, d'autre part, à prévoir leur nomination par le Ministre de l'Agriculture, après accord du Ministre chargé des Affaires économiques.

Ces conclusions, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

Le président a, ensuite, donné connaissance de son projet d'avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

La commission a, unanimement, accepté les conclusions de son rapporteur pour avis.

Puis, la commission a adopté la motion suivante, présentée par M. Brettes :

« La commission sénatoriale de l'agriculture, réunie le 15 février 1956,

« — tout en se félicitant de la création au sein du Gouvernement d'un grand Ministère des Affaires économiques et financières,

« — soulignant l'importance primordiale de l'agriculture française dans l'économie nationale,

« — rappelant que la population active agricole représente 30 % de la population active totale française,

« — évoquant, par ailleurs, une tradition fort ancienne,

« — souhaite très ardemment que le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture soit érigé en Ministère. »

Il a été, enfin, décidé que le président de la commission entrerait en rapport avec le Ministre de la Défense nationale ; il lui demandera de prendre toutes dispositions utiles pour que les différentes convocations susceptibles de frapper les réservistes tiennent compte des nécessités du travail agricole.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — M. Jaouen a été élu secrétaire du bureau de la commission, en remplacement de M. Pic.

M. Boulangé a été désigné pour remplacer M. Pic au sein de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la Défense nationale.

M. Rolland a été désigné pour remplacer M. Chochoy au sein de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. Canivez, vice-président.* — La commission a procédé à l'élection de son président, en remplacement de M. Jacques Bordeneuve, nommé Secrétaire d'Etat aux Arts et aux Lettres.

Était seul candidat, M. Canivez, premier vice-président de la commission.

Le vote ayant eu lieu à bulletins secrets, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 27 ;
- bulletins blancs : 2 ;
- majorité absolue : 13.

Ont obtenu :

- M. Canivez : 15 voix ;
- M. Lelant : 10 voix.

En conséquence, M. Canivez a été proclamé élu.

*Présidence de M. Canivez, président.* — Après avoir remercié ses collègues de l'avoir appelé à la présidence de la commission et prononcé l'éloge de son prédécesseur M. Bordeneuve, le président a signalé qu'il y avait lieu de procéder à son propre remplacement à la première vice-présidence.

La commission unanime a, par acclamations, désigné à ce poste M. Lelant, 2<sup>e</sup> vice-président.

Restait donc à pourvoir le poste de 2<sup>e</sup> vice-président.

En présence de la seule candidature de M. Lacaze, la commission a procédé à un scrutin dont les résultats ont été les suivants :

- nombre de votants : 27 ;
- bulletins blancs ou nuls : 2 ;
- majorité absolue : 13.

Ont obtenu :

- M. Lacaze : 18 voix ;
- M. Chapalain : 5 voix ;
- M. de Maupeou : 2 voix.

M. Lacaze a été proclamé élu.

La commission a, ensuite, entendu M. Waldeck L'Huilier venu lui exposer les motifs de sa proposition de loi (n<sup>o</sup> 251, année 1955) tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances.

Après que l'orateur eut répondu à quelques demandes d'explications complémentaires, la discussion de la proposition de loi a été renvoyée à huitaine.

Puis, M. Bertaud a été désigné rapporteur de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 214, session 1955-1956) de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à organiser et à généraliser l'enseignement du code de la route.

En fin de séance, M. Le Gros a évoqué et déploré les récents incidents de Montpellier entre étudiants d'outre-mer et certains étudiants métropolitains.

Le président, approuvé par ses collègues, a décidé, à ce sujet, de demander audience au Ministre de l'Education nationale.

## FINANCES

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a, d'abord, procédé à la nomination de rapporteurs spéciaux, membres de commissions, sous-commissions et organismes extra-parlementaires, consécutivement au remplacement de certains commissaires.

### 1° Rapporteurs spéciaux :

- relations avec les Etats associés : M. Fousson ;
- P. T. T. : M. Gaspard ;
- air : M. Berthoin ;
- caisse d'épargne : M. L'Huillier.

### 2° Sous-commission des entreprises nationalisées :

MM. Berthoin et L'Huillier.

### 3° Sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits de la défense nationale.

M. Berthoin.

### 4° Sous-commission des taxes parafiscales :

M. L'Huillier.

### 5° Commission d'enquête sur les marchés de l'air :

M. Berthoin.

### 6° Organismes extra-parlementaires :

- commission supérieure des caisses d'épargne : M. L'Huillier ;
- comité directeur du F. I. D. E. S. (suppléant) : M. Kalenzaga ;
- fonds commun de la recherche scientifique outre-mer : M. Fousson ;

- commission de contrôle de la circulation monétaire :  
M. Berthoin ;
- commission centrale de classement des débits de tabac :  
M. Chapalain ;
- commission supérieure de classement des recettes buralistes :  
M. Auburger ;

Ensuite, la commission a entendu un exposé du rapporteur général sur les chiffres caractéristiques de la construction de logements. La France, au 13<sup>e</sup> rang des pays européens pour la construction, a besoin de 300.000 logements nouveaux par an pendant 5 à 10 ans pour faire face à ses besoins. Si l'on ne compte pas les délais nécessaires aux formalités administratives de la construction, on constate qu'il faut 2 ans en France, 1 an en Grande-Bretagne et 6 mois en Allemagne pour construire un logement identique. Ce délai technique de construction pourrait être réduit considérablement si l'on généralisait certains procédés de standardisation permettant une économie de main-d'œuvre de 50 %.

Comparant les prix de revient d'un appartement moyen de 3 pièces et demi, le rapporteur général cite les chiffres de 3 millions 230.000 francs pour la France, 1.780.000 francs pour la Grande-Bretagne et 1.330.000 francs pour l'Allemagne.

Enfin, la commission a entendu M. Bernard Chochoy, Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, et M. Filippi, Secrétaire d'Etat au Budget sur la proposition de loi (n° 525, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale relative à la législation sur les dommages de guerre.

M. Bousch, rapporteur pour avis, évoque à nouveau les problèmes de l'indemnisation des stocks, des sinistres par incendie non couverts par l'assurance, de l'indemnisation pour fondations spéciales et de la revalorisation de l'indemnité de dommages lorsqu'elle est fixée par une décision judiciaire tardive. Les solutions proposées à ces problèmes se traduisant par un accroissement des dépenses publiques, les ministres intéressés ne peuvent apporter leur adhésion. Toutefois, un accord de principe intervient sur le problème de la revalorisation de l'indemnité de dommages.

**Judi 16 février 1956.** — *Présidence de M. J. Masteau, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen de la proposition de loi (n° 525, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la législation sur les dommages de guerre.

Elle a examiné en particulier l'article 3 *bis* (nouveau) de la proposition, relatif à l'indemnisation des stocks et a pris en considération une nouvelle rédaction de l'article, plus restrictive que le texte proposé par la commission saisie au fond.

Au sujet de l'article 3 *ter* (nouveau) relatif à l'indemnisation de sinistres non couverts par l'assurance dans les zones annexées, elle a décidé de prendre en considération un texte étendant le principe à la zone occupée.

Sur la proposition de M. Bousch, rapporteur pour avis, la commission a émis un avis favorable sur les autres articles de la proposition.

#### FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission, après avoir nommé M. Castellani comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 233, session 1955-1956) de M. Ralijaona Laingo, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de Madagascar victimes du dernier cyclone, a adopté les conclusions favorables à cette proposition qui lui ont été immédiatement soumises.

Elle a, d'autre part, après avoir entendu M. Durand-Réville, rapporteur, procédé à un échange de vues sur la proposition de résolution (n° 78, session 1955-1956) de M. Debré, tendant à inviter le Gouvernement à maintenir un Département ministériel des Etats associés.

La décision sur cette proposition a été remise à une séance ultérieure.

Ont été adoptés les rapports de M. Riviérez sur :

— les projets de loi (n°s 172, 174, 175, 176, 177 et 206, session 1955-1956), adoptés par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables dans les Territoires d'Outre-Mer certaines modifications apportées au Code pénal ;

— et les projets de loi (n°s 171 et 173, session 1955-1956),

adoptés par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo les modifications apportées au Code d'instruction criminelle.

En ce qui concerne les projets (nos 175, 176 et 177, session 1955-1956), le rapporteur a proposé un article 3 (nouveau) qui précise que les taux des amendes visés ou stipulés dans les textes sont les taux modifiés conformément aux lois du 17 mars 1954 et du 31 décembre 1953.

Enfin, M. Motais de Narbonne a fait un exposé sur la situation politique actuelle au Vietnam.

### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Judi 16 février 1956.** — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a examiné les rapports de M. Cornu sur :

a) la proposition de loi (n° 168, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre applicables à l'Algérie les dispositions de la loi n° 55-362 du 3 avril 1955, modifiant l'article premier de la loi n° 51-1372 du 1<sup>er</sup> décembre 1951 tendant à permettre, à titre provisoire, de surseoir aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel ;

b) le projet de loi (n° 209, session 1955-1956), étendant à l'Algérie les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas de l'article 593 du Code de procédure civile modifié et complété par la loi n° 54-1209 du 6 décembre 1954.

Les conclusions du rapporteur, tendant à l'adoption sans modification du projet de loi d'une part, de la proposition de loi d'autre part, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a, ensuite, poursuivi l'étude du rapport de M. Deutschmann sur les propositions de loi (n° 104, année 1955) et (n° 247, année 1955) de MM. Plazanet et Schwartz, tendant à rétablir, en matière d'élections municipales, le régime électoral de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Elle a adopté les articles 10, 11, 12, 13 et 14 du chapitre premier du Titre II de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

L'article 11 de ce texte stipule dans son premier alinéa : « L'élection des membres du Conseil municipal a lieu au scrutin de liste majoritaire pour toute la commune. »

La commission a également examiné de façon très approfondie l'article 14 *bis* qui traite de la propagande électorale. Le rapporteur, M. Deutschmann a été chargé d'établir, pour la prochaine réunion, une rédaction de cet article tenant compte des observations de la commission.

Il a été, ensuite, décidé de surseoir à la nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi de M. Pauzet (n° 230, session 1955-1956) tendant à modifier l'article 60 du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a abordé l'examen de la proposition de loi (n° 151, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa seconde lecture, tendant à modifier l'article 331 du Code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins.

Après que le rapporteur, M. Jozeau-Marigné, eut rappelé les décisions prises au sujet de ce texte, en première lecture, par le Conseil de la République et, en seconde lecture, par l'Assemblée Nationale, la commission s'est, par 5 voix et 2 abstentions, montrée favorable à la recherche d'une formule transactionnelle permettant de concilier, dans la plus large mesure possible, les points de vue exprimés par les deux Chambres.

La commission a, ensuite, procédé à une nouvelle étude de certaines dispositions de la proposition de loi (n° 525, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter diverses dispositions de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Sur la proposition du rapporteur pour avis, M. Jozeau-Marigné, il a été décidé de déposer un amendement tendant à étendre le champ d'application de l'article 9 *bis* (relevé de forclusion en faveur des sinistrés dont les recours ont été déclarés irrecevables

pour défaut de motifs) aux personnes ayant intenté un pourvoi devant la commission supérieure de cassation des dommages de guerre.

M. Jozeau-Marigné a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 255, session 1955-1956) de M. Lodéon, tendant à étendre aux départements d'outre-mer l'application de la loi du 22 septembre 1942 relative à la capacité juridique de la femme mariée.

### MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Judi 16 février 1956.** — *Présidence de M. Rupied, président d'âge.* — A main levée et à l'unanimité, sauf une abstention, M. Jean Bertaud a été élu président de la commission en remplacement de M. Pinton, devenu Secrétaire d'Etat aux Travaux publics, aux Transports et au Tourisme.

*Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Après avoir remercié ses collègues de l'estime qu'ils venaient de lui témoigner, le nouveau président a demandé que le Bureau de la commission soit complété.

Avec l'assentiment de tous ses collègues, M. de Menditte est devenu premier vice-président.

Pour le poste de second vice-président, deux candidats étaient en présence : MM. Vanrullen et Lodéon.

— Nombre de suffrages : 27 ;

— Bulletin blanc ou nul : 1 ;

— Majorité absolue : 14.

Ont obtenu :

MM. Lodéon : 17 voix.

Vanrullen : 8 voix.

En conséquence, M. Lodéon a été proclamé élu.

Enfin, M. de Menditte a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 236, session 1955-1956), de M. Roubert, relative à la suppression des passeports dans les relations internationales.

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Mercredi 15 février 1956.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Cardot, président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Auberger sur le projet de loi (n° 74, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au transfert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps de certaines victimes civiles de la guerre décédées en Indochine et ayant obtenu la mention à titre civil « Mort pour la France ». En conséquence, il a été décidé de proposer, à l'article premier, après les mots : « Mort pour la France », la rédaction suivante : « auront droit, lorsqu'ils ont leur domicile dans une autre partie de l'Union française, à la restitution du corps... » (Le reste sans changement.)

La commission a adopté les conclusions de M. de Bardonnèche, tendant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 76, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au droit à pension des veuves remariées.

M. Parisot a été désigné pour rapporter la proposition de loi<sup>i</sup> (n° 178, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux infirmières de la Croix-Rouge de la guerre 1914-1918, et la proposition de résolution (n° 221, session 1955-1956) de M. Courroy, relative à la retraite du combattant.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jedi 16 février 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — Poursuivant l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, la commission a entendu le rapport de M. Piales sur l'industrie textile.

Le rapporteur a rappelé les caractéristiques de cette industrie, à savoir 22.500 entreprises où prédominent les entreprises à caractère familial, 620.000 salariés et 38.000 chefs d'entreprise représentant 6 % de la population active, et 20 % de la population.

active industrielle, 1.250 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1952.

Malgré les difficultés d'élaborer un plan pour une industrie aussi morcelée, il a été fixé un objectif de 115 en 1957 sur la base 100 en 1952 et 225 milliards de francs d'investissements en quatre ans.

A la fin de 1954, l'ensemble de la production de l'industrie textile est à l'indice 112 sur la base 100 en 1952, c'est-à-dire que l'objectif est d'ores et déjà près d'être atteint. Il apparaît, par contre, que les possibilités d'investissement ont été notablement surévaluées dans l'industrie cotonnière et, au contraire, sous-évaluées dans l'industrie de la laine.

Les investissements sont financés à concurrence de 60 à 70 % par l'autofinancement.

Malgré l'augmentation de sa productivité, l'industrie textile ne se trouve qu'à l'indice 114 sur la base 100 en 1938 alors que l'ensemble de la production industrielle se trouve à l'indice 170. A vrai dire, cette crise de l'industrie textile s'étend à toute l'Europe. Elle se traduit en France par une augmentation du chômage partiel de 27.000 en 1953 à 100.000 en 1955.

Un certain nombre de facteurs défavorables pèsent sur l'industrie textile française : le mode de financement des charges sociales, fonction de la main-d'œuvre effectivement employée qui, dans cette industrie, représente 30 % du prix de revient, l'égalité des salaires féminins et masculins appliquée seulement en France, l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée qui a fait supporter par l'industrie textile un poids supplémentaire de 2,5 % et les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en matériels non fabriqués en France.

En conclusion, le rapporteur a proposé à la commission de demander la réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour l'industrie textile à 10 %, la suppression des droits de douane et de la taxe de compensation sur les matériels importés non fabriqués en France et la réduction des droits de succession afférents aux entreprises à caractère personnel.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment MM. Coudé du Foresto et le président, la commission a adopté les conclusions du rapport de M. Piales et décidé d'examiner, au cours de sa prochaine réunion, le rapport de M. Bousch sur la sidérurgie.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jeudi 16 février 1956.** — *Présidence de M. Paumelle, vice-président.* — La commission a procédé à l'élection de son président pour remplacer M. Bernard Chochoy, devenu secrétaire d'Etat.

A l'unanimité et par acclamations, elle a élu M. Jozeau-Marigné.

*Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — Après avoir remercié ses collègues de la marque de sympathie et d'amitié qu'ils venaient de lui accorder, M. Jozeau-Marigné les a invités à élire un vice-président. Sur la proposition de M. Zussy, la commission, par acclamations, a nommé M. Plazanet.

La commission a ensuite examiné les amendements déposés sur la proposition de loi (n° 525, année 1955), tendant à modifier et à compléter diverses dispositions de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Elle a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des amendements :

- n° 5, de M. Pisani à l'article 3 *ter* ;
- n° 6, de M. Brousse, tendant à introduire un article additionnel 3 *bis* (nouveau) ;
- n° 2 de M. Jozeau-Marigné, tendant à introduire un article 9 *ter* (nouveau).

Par contre, la commission a chargé son rapporteur de donner un avis défavorable aux amendements ;

- n° 1, de M. Monichon, à l'article 3 *ter* (nouveau) ;
- n° 3, de M. de Villoutreys, tendant à introduire un article additionnel 3 A (nouveau).

COMMISSION DE COORDINATION  
POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 15 février 1956. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Mc-tais de Narbonne, sénateur représentant les Français d'Indochine, sur les grandes lignes de sa question orale avec débat qui viendra en discussion le 21 février devant le Conseil de la République.

MM. Brizard et Léo Hamon sont également intervenus dans le débat et le président a déclaré qu'avec l'assentiment de ses collègues, il parlerait au nom de la commission tout entière au sujet de la politique française au Vietnam.